

### | RÉTROSPECTIVE DE L'ANNÉE 2022

Mai 2023

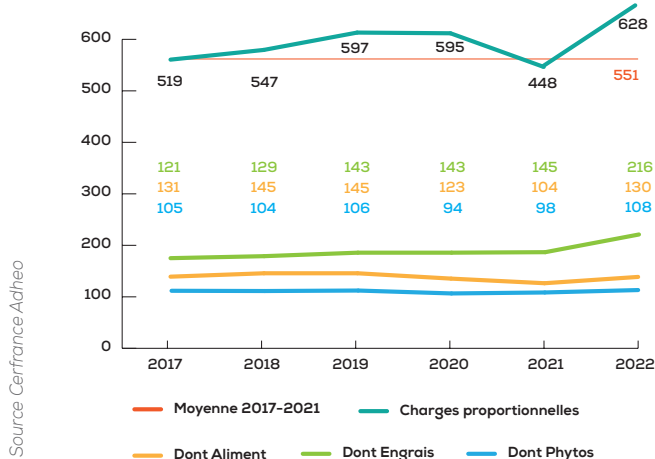
DES CHARGES RECORDS EN 2022

#### Préambule

Les données 2022 retenues dans cette note sont à prendre comme des tendances qui devront être confirmées au fur et à mesure de l'établissement des clôtures comptables.

## 1 | LES CHARGES OPÉRATIONNELLES

### Évolution des charges d'approvisionnement (€/ha)



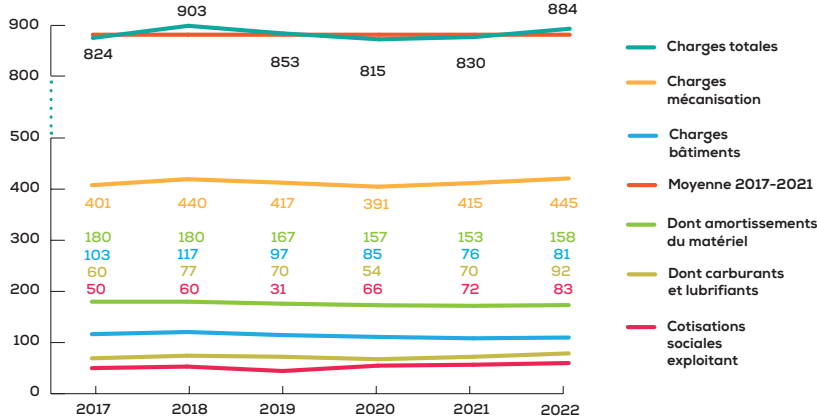
L'année 2022 a été marquée par une forte hausse des charges opérationnelles. Depuis 2017, le montant total des charges opérationnelles n'a jamais été aussi élevé (628€/ha). Avec une **augmentation de 49 %**, le poste engrais représente la hausse la plus importante. On constate en moyenne une **augmentation de 25 %** pour les aliments et de **10 %** sur les produits phytosanitaires. La campagne 2023, s'annonce dans la continuité de 2022, avec encore une augmentation de ces postes.

Face à cette situation, les agriculteurs adoptent différentes stratégies comme la réduction des doses d'engrais sur les prairies ou la substitution d'engrais avec notamment l'utilisation d'urée pour remplacer l'azote.

À noter aussi, un été 2022 très sec impactant la quantité des fourrages récoltés. Certains éleveurs ont dû compléter leurs fourrages par des achats extérieurs, venant alourdir leurs charges.

## 2 | LES CHARGES DE STRUCTURES

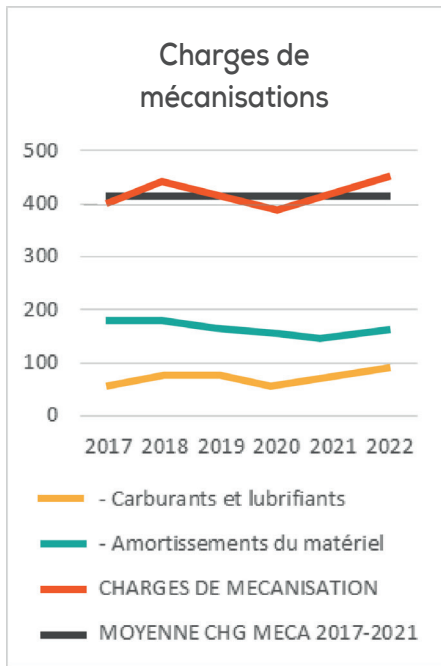
### Évolution des charges de structure (€/ha)



Les charges de structures 2022, sont également touchées par une inflation avec une augmentation générale de 6.5 %, soit 50 €/ha.



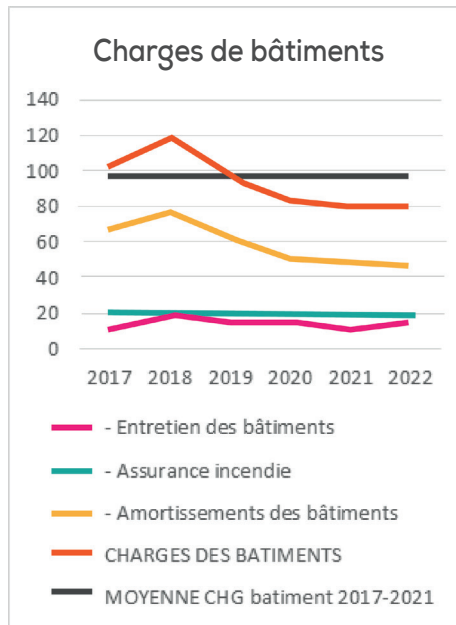
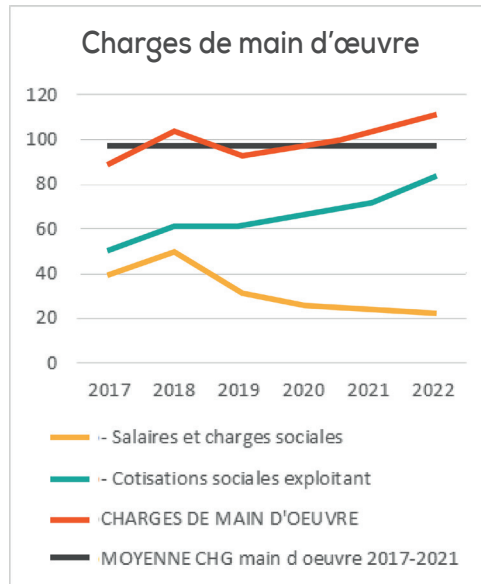
Source Cerfrance Adheo



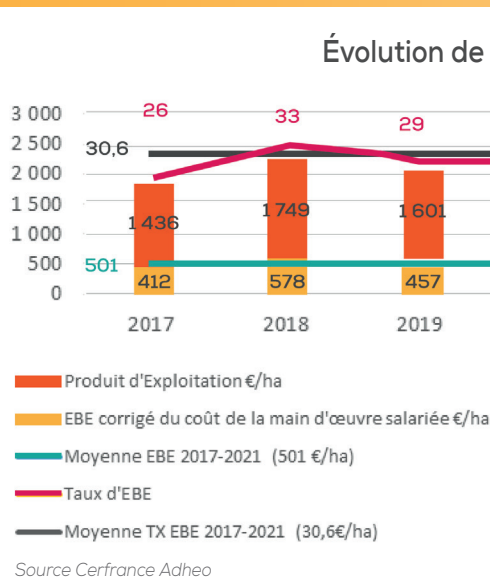
Les charges de mécanisation et les charges de main-d'œuvre représentent à elles seules 63 % des charges de structures. Le prix du carburant, inclus dans les charges de mécanisation, a continué son inflation, avec une hausse de 70 % entre 2020 et 2022. Concernant les charges de main-d'œuvre, les cotisations sociales, n'incluant plus d'année à bas revenu, ont augmenté et elles resteront conséquentes pour les années à venir compte tenu des résultats 2022.

Les nouveaux défis que doit relever le monde agricole comme la réduction d'utilisation de produits phytosanitaires, le développement des pratiques alternatives, la mise aux normes des bâtiments impliquent de nombreux investissements. Les charges de structures subiront une hausse au cours des prochaines années.

Source Cerfrance Adheo



Source Cerfrance Adheo



Source Cerfrance Adheo

La moisson 2022 a été de bonne qualité avec un climat chaud et sec qui en a facilité le bon déroulement. Concernant la quantité, les rendements ont été très hétérogènes par secteur. On enregistre par exemple une variation pour le blé entre 50 q/ha à 90 q/ha.

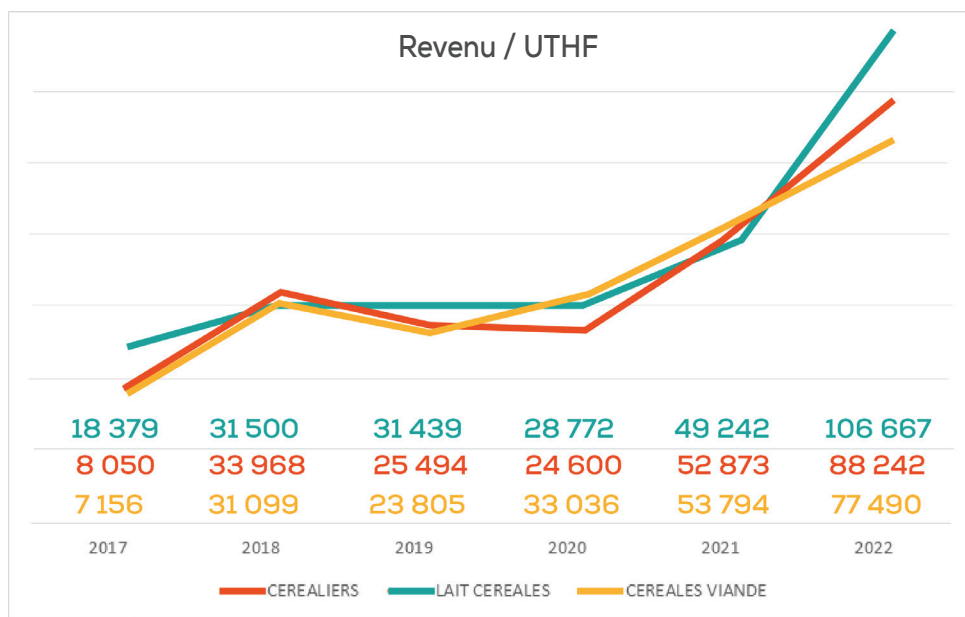
De ce fait, les résultats de la campagne 2022 sont parfois exceptionnels pour ceux qui ont pu saisir les meilleures opportunités de ventes.

Concernant l'EBE corrigé par hectare, 50 % de la population de l'échantillon se situe dans une fourchette allant de 619 € à 1069 €. Sa rentabilité atteint 40 % en 2022 (la moyenne sur 5 ans est de 30,6 %).

Tous les systèmes sont concernés par cette hausse d'EBE, mais le système lait-céréales en bénéficie particulièrement. Il en est de même pour le revenu.

### 3 systèmes représentatifs des exploitations sont étudiés :

Le système céréales (SAU supérieure à 25 ha, pas d'UGB), le système Lait-Céréales (production laitière supérieure à 250 000 l) et le système céréales viande (UGB allaitant supérieur à 40 et SFP/SAU inférieur à 50 %)

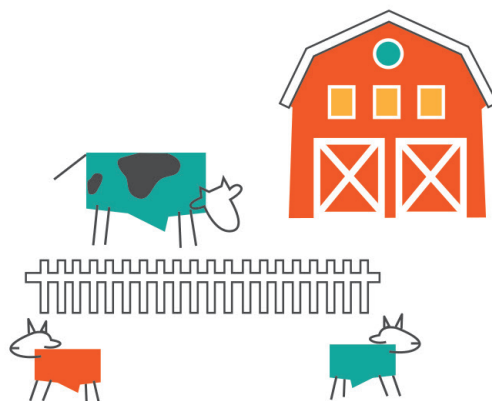


Comme vu précédemment avec l'EBE, pour tous les systèmes, les revenus 2022 ont connu la croissance la plus importante depuis ces 6 dernières années. Concernant les revenus, les exploitations en céréales-lait arrivent en tête. Cela s'explique par l'augmentation moyenne de 12 % du prix de vente du lait et le maintien à la hausse des prix de vente de céréales depuis 2021.

Ces bons résultats engendrent une augmentation de la pression fiscale et sociale, avec parfois des décalages de trésorerie disponible. Afin de lisser les prélèvements, il existe des dispositifs tels que la DEP (Déduction pour Epargne de Précaution), la moyenne triennale MSA ou encore le plan épargne retraite. D'autres leviers existent et sont à étudier au cas par cas afin de choisir celui qui convient le mieux à sa situation fiscale.

## CONCLUSION DE L'ANALYSE DE L'ANNÉE 2022

En 2021, une augmentation des coûts de production a été constatée. **Heureusement, en 2022, le contexte mondial a permis le maintien, voire l'augmentation des prix de vente et la couverture des coûts de production.** Pour 2023 étant donné les prix d'achat des intrants de l'automne dernier, d'autres repères économiques s'imposent. **Un nouveau calcul des coûts de production est nécessaire mais qu'en sera-t-il des prix de vente ?**



# | CONJONCTURE AGRICOLE 2023

Les prix de vente des céréales se tendent depuis janvier 2023 : le blé (qui a connu des records allant vers 400 €/T) est redescendu à 230 €/T en avril 2023. Le colza connaît la même situation, avec un prix dépassant 850 €/T en mai 2022 et un prix de 450 €/T en avril 2023. **L'effet ciseaux, redouté depuis 2 ans, montre ses premiers signes !**

Les prix de vente de l'élevage gardent, en ce début 2023, leur progression. Le recul de l'offre (moins 4 % d'abattage en 2022) et la demande constante stimulent la hausse des cours.

Le prix des engrais aussi a diminué, l'azote a perdu plus de 250 €/T entre l'automne dernier et le printemps. Les commandes effectuées à l'automne 2022, afin d'éviter des problèmes de livraisons, risquent de peser fortement sur le revenu 2023, espérons une nouvelle embellie sur les marchés.

Pour les éleveurs, les charges d'aliments continuent leur inflation, **la recherche de l'autonomie fourragère est plus que jamais à atteindre.**



## | LES POINTS CLÉS 2023

- » **La nouvelle réforme de la PAC 2023 entre en vigueur** avec la **nouvelle modalité** de contrôle 3STR (Suivi des Surfaces en Temps Réel).
- » **La conditionnalité sociale a été introduite dans la PAC 2023.** Le montant des aides pourra être pénalisé si l'employeur n'est pas à jour dans ses obligations notamment celle d'avoir un DUERP.
- » Les modalités d'indemnisation d'assurances liées aux aléas climatiques changent. **Les plafonds et les montants de prise en charge par les assurances pour les surfaces céréales sont modifiés.** Le système des calamités agricoles est remplacé par l'assurance prairie. L'indemnisation des prairies ne concerne que les éleveurs afin de **pallier le déficit de pousse d'herbe face à leur besoin fourrager.**
- » **La totalité du territoire meusien est désormais en zone vulnérable aux nitrates,** il y a des **mises aux normes de la gestion d'effluents à prévoir** pour les exploitations nouvellement concernées.
- » Le **conseil stratégique phytosanitaire (CSP) a besoin d'être réalisé** par toutes les exploitations pour le **31 décembre 2023, même si le certiphyto est valide.**
- » **La certification au label Haute Valeur Environnementale (HVE) est modifiée,** avec **arrêt de la voie B et durcissement des critères de la voie A.**
- » Dans le cadre d'une donation ou d'une succession, **la valeur des terres et des bâtiments loués par un bail à long terme est exonérée à hauteur de 75 % jusqu'à 500 000 €** par bénéficiaire **sous condition d'un engagement** de conservation de la propriété durant 10 ans. Il est possible de choisir les anciens plafonds (75 % jusqu'à 300 000 € avec un engagement de conservation durant 5 ans). **Au-dessus de ces plafonds l'exonération est de 50%.** Les autres conditions, notamment la durée du bail et dans certains cas son antériorité, **demeurent inchangées.**
- » Le passage de la loi **des nouvelles modalités de calcul des montants de retraites** des non-salariés agricoles : **à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026 la base de calcul s'effectuera sur les 25 années civiles d'assurances les plus avantageuses.**

Réalisation du DUERP, de votre CSP et bientôt certification HVE, donations et successions...

**Cerfrance Adheo vous accompagne ! Contactez-nous.**